



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 017-200041689-20230925-BC2023_037-DE



Bureau communautaire du 25 septembre 2023

Objet : Action de sensibilisation sur le handicap pour la jeunesse - Demande de subvention

Numéro de délibération : BC2023_037

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Annie PEROCHON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Wilfrid HAIRIE, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Dominique GUILLON, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
SERRA Johanna
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUEY Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 23
Votants : 23
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Action de sensibilisation sur le handicap pour la jeunesse - Demande de subvention

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 017-200041689-20230925-BC2023_037-DE



Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, Vals de Saintonge Communauté souhaite favoriser la compréhension et le respect de toute forme de handicap auprès de la jeunesse et touchant la jeunesse pour favoriser leur inclusion dans la société.

A l'occasion de la 17^e journée nationale de sensibilisation relative aux troubles DYS, Vals de Saintonge communauté souhaite mettre en œuvre une action de sensibilisation, le 13 octobre 2023, à CinéVals, à travers :

- une exposition photographique
- quatre séances de projections du film documentaire « Leurs mots à dire », réalisé par Alexandra Riguet
- un débat avec la réalisatrice du film

Ce film retrace le parcours scolaire de plusieurs adolescents affectés de troubles DYS et leurs difficultés à être entendus et compris malgré la multiplicité des dispositifs mis en place par l'éducation nationale. Leur rencontre avec Hippocampe fou, rappeur français, leur permet de mettre en mots cette souffrance, mais aussi de se rendre compte qu'ils sont capables de s'exprimer.

Pouvant affecter une ou plusieurs fonctions cognitives, les troubles DYS, aussi appelés troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), sont caractérisés par des dysfonctionnements dans le développement d'une ou plusieurs des fonctions suivantes : le langage, la coordination motrice, l'attention, la perception, la mémoire, les fonctions visuo-spatiales, les fonctions exécutives.

La dyslexie ou autres troubles DYS touchent 10 % de la population, soit 7 millions de Français.

Objectifs de l'action :

- sensibiliser et expliquer aux jeunes, au grand public et aux acteurs intervenant auprès des jeunes cette forme de handicap
- favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, et en particulier des plus jeunes dans le cadre de leur apprentissage
- mettre en lumière les atouts des personnes DYS au-delà de leurs difficultés, et leur capacité à être une plus-value dans le milieu professionnel
- promouvoir l'égalité des chances et la diversité
- lutter contre toute forme de discrimination

Ce projet pourrait être soutenu par le Département dans le cadre du règlement « Mieux Vivre Ensemble ».

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant, les dépenses prises en charge sont exonérées de TVA :

Dépenses		Recettes	
Location de l'exposition	500 €	Département	1 000 €
Projections cinématographiques	1 000 €		
Frais de fonctionnement	544 €	Autofinancement	1 544 €
Total HT	2 044 €	Total HT	2 044 €

Les crédits sont inscrits au budget 2023.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation de cette action de sensibilisation,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer la demande de subvention auprès du Département,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,